



Société anonyme au capital de 1.588.511,37 €  
Siège social : 145 rue Michel Carré, « Les Algorithmes », Bâtiment PLATON, B.P. 73,  
95101 Argenteuil Cedex.  
692 037 823 R.C.S Pontoise.

## **Avis de réunion valant avis de convocation**

L'Assemblée Générale Mixte réunie sur première convocation le 24 avril 2008, n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis sur la Résolution N°6, nous avons l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Extraordinaire se réunira de nouveau, aux conditions de quorum de l'article L.225-98 du Code de Commerce, le Vendredi 9 mai 2008 à 10 h 00 au 145 rue Michel Carré, Bâtiment Platon, « Les Algorithmes », 95100 Argenteuil.

Pour votre information, la date du 5 mai 2008 retenue initialement comme date de seconde convocation a été annulée et remplacée par la date du 9 mai 2008.

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

- Abandon du droit préférentiel de souscription au titre de la délégation de compétence consentie en date du 22 juin 2007 en faveur des « Salariés, Dirigeants et Administrateurs du groupe Georex ».

## **Résolution proposée à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2008**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, autorise, au titre de la délégation de compétence consentie aux termes de la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2007, pour une durée de 18 mois, dans la limite d'un plafond nominal maximum de 8,04% du capital social, soit à hauteur de 127.663,24 euros, le Conseil d'Administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux augmentations de capital qui pourront être décidées par lui en vertu de ladite délégation, au profit de la catégorie de bénéficiaires désignées ci-après :

- Salariés, Dirigeants et Administrateurs du Groupe GEOREX : à hauteur de 8,04 % du capital social, soit 100 % de la ou les augmentations de capital autorisées, correspondant à 209.284 actions au maximum.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le soin de fixer précisément les bénéficiaires du droit préférentiel de souscription au sein de cette catégorie et le nombre de titres à leur attribuer.

Le Conseil d'administration sera tenu de rendre compte à l'assemblée de l'utilisation qu'il aura fait de la délégation consentie en établissant un rapport complémentaire au rapport général annuel sur la gestion de la Société, comportant les mentions requises par la réglementation en vigueur ainsi qu'un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dont il dispose et l'utilisation qui en a été faite, joint au rapport de gestion ou annexé à celui-ci.

-----  
**voir au verso** →

Il est précisé que les formulaires uniques de votes par procuration ou par correspondance émis par les actionnaires sur première convocation à l'Assemblée du 24 avril 2008 demeurent valables dans le cas où vous n'adresseriez pas de nouveaux pouvoirs ou procurations complétées.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales demeurent tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

Les questions écrites peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [lbaillard@georex.com](mailto:lbaillard@georex.com)

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours au moins avant la réunion. Ils n'auront aucune formalité à remplir et seront admis à l'Assemblée Générale sur simple justification de leur identité.

Pour être valables, les formulaires uniques de vote à distance doivent être parvenus au siège social, par voie postale ou par télécopie +33 (0) 1 34 34 47 40, au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.

Dans le cas d'un vote par procuration ou par correspondance, l'actionnaire qui aura opté pour ce mode de participation n'aura plus la possibilité d'assister à l'Assemblée.

**Le Conseil d'Administration**